

maison-mediation@univ-lille.fr

03.62.26.91.16

[intranet.univ-lille.fr/etu/
vie.pratique/mediation](http://intranet.univ-lille.fr/etu/vie.pratique/mediation)

Accueil

du lundi au vendredi
avec ou sans
rendez-vous
Tous les jours et
sur tous les sites

MAISON DE LA MÉDIATION

Un service ouvert aux étudiants
et personnels de l'université

Prévenir

Informier

- Une question juridique
ou un renseignement administratif ?
- Une difficulté non résolue,
savoir à quel service s'adresser ?
- Victime ou témoin d'une situation
de harcèlement ou de discrimination ?
- Un problème de communication,
de tensions au sein de l'université ?

L'université, lieu de formation et de recherche, a l'obligation de respecter et de faire respecter les droits de ses étudiant.e.s et de s'assurer que les études se déroulent dans le respect et la dignité de chacun.e. Afin de marquer son engagement dans la promotion d'une université sans violence ni discrimination, et réaffirmer les principes d'égalité auxquels elle est attachée, l'université de Lille a mis en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement, tels que des cellules de lutte et de prévention contre le harcèlement, sexuel ou moral, un référent discrimination, des services d'accueil et de sensibilisation.

L'université s'engage activement contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles :

- l'outrage sexiste et le harcèlement de rue sont punis par la loi ;
- le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, le cyberharcèlement, et les actes homophobes ou transphobes sont des délits ;
- le viol, la tentative de viol et les atteintes à la vie sont des crimes.

Témoign ou victime, ne restez pas seul.e face à ces situations, parlez-en !